
Etude de l'exposition sonore des postes de chauffeurs et de ripeurs

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Dé

6, Allée de la Voivre

88000 pinal

[Voir le site internet](#)

Xavier Flament

xavier.flament@sicovad.fr

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Dans le cadre de sa politique "Santé et sécurité au travail", le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets (SICOVAD) a pour partenaire l'Association pour la Santé au Travail d'Epinal et sa Région (ASTER 88) qui assure les visites médicales du personnel (embauche, suivi, reprise, ...).

À l'occasion de la journée interne "Sécurité", organisée par le SICOVAD en octobre 2009, un atelier était consacré au bruit. Les agents du SICOVAD ont pu bénéficier d'explications sur les caractéristiques et le fonctionnement de l'appareil auditif humain, des conséquences de l'exposition aux nuisances sonores. Des mesures instantanées de bruit à poste fixe avaient également été réalisées à l'aide d'un sonomètre placé à l'arrière d'une benne d'enlèvement des ordures ménagères (à l'arrêt, moteur tournant et lève conteneur actionné ou non). Il s'agissait alors, dans un but pédagogique, d'illustrer les explications fournies dans l'atelier animé par le médecin du travail.

Le SICOVAD, ne disposant d'aucune donnée relative à l'exposition sonore au poste de travail sur la durée du poste pour ses agents, s'est rapproché à nouveau d'ASTER 88 afin d'évoquer la faisabilité d'une campagne de mesures en situation réelle.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Connaître l'exposition au bruit des agents en phase de collecte et définir les mesures de prévention à prendre.

Résultats quantitatifs

Postes étudiés

5 postes de travail ont fait de l'objet de mesures sur toute la durée du poste

9 agents ont été appareillés : 5 conducteurs et 4 ripeurs.

Equipements analysés

2 bennes ont subi des mesures en poste fixe,

- Exposimétrie : Les niveaux d'exposition quotidiens - LEQ (8h)* mesurés varient de 79 à 101,6 dB (A)* et les niveaux d'exposition crêtes LPC max varient de 130,4 à 143,2 dB (C)*

- Profil de bruit : les niveaux de pression équivalent mesurés varient de 57,7 à 75,6 dB (A) selon le véhicule et le scénario considéré.

* Glossaire :

LEX (8h) : niveau de bruit équivalent perçu durant une journée. Il s'exprime en dB(A).

LAEQ : valeur de niveau de pression acoustique pondéré d'un son continu stable.

LEQ (Level Equivalent) : niveau acoustique d'énergie équivalente.

LPC : niveau crête qui représente le niveau instantané maximum observé pendant la séance de mesure

dB(A) : unité de mesure du bruit pondéré selon la variation de la sensibilité de l'oreille aux différentes fréquences acoustiques.

dB(C) : intensité du bruit émis par une source sonore sans tenir compte de sa perception par l'homme.

(Voir aussi la méthodologie appliquée dans le paragraphe "Mise en œuvre")

Résultats qualitatifs

Les agents appareillés n'ont pas émis de remarques particulières (difficulté, contrainte, ...) suite aux mesures effectuées, celles-ci étant jugées compatibles avec l'exercice normal de leurs tâches.

Les phénomènes qui suivent ont été identifiés comme participant à l'augmentation des niveaux d'exposition :

Quotidien :

type et nombre de contenants,
station debout à proximité du lève conteneurs,
phénomènes bruyants avoisinants (circulation),
rapidité d'exécution...

Crête :

Fermeture des portières,
Fermeture des bacs roulants,
Type de contenu...

Concernant le profil de bruit, les véhicules récents sont nettement moins émissifs que les anciens, mais dans les 2 cas, les comportements des conducteurs (ouverture des vitres, volume de l'autoradio, ...) ont des effets sensibles sur les valeurs mesurées.

Les enseignements sur la gestion des équipement et des ressources humaines.

Le SICOVAD :

- sera dorénavant extrêmement vigilant lors de l'acquisition des matériels de collecte (bennes d'enlèvement des ordures ménagères, bacs roulants, ...) aux nuisances sonores émises par de ceux-ci. Il en tiendra compte lors de l'analyse des offres.

- continuera à renouveler régulièrement son parc de véhicules de collecte et à en assurer un entretien soigné.

- insistera auprès de ses agents pour que les pauses soient effectives et prises dans les meilleures conditions possibles et que le rythme de travail soit raisonnable.

MISE EN OEUVRE

Planning

A la suite de la demande du SICOVAD, Les services d'ASTER 88 ont formalisé leur proposition d'accompagnement, comprenant une :

- évaluation de l'exposition des salariés des postes de l'entreprise au risque "bruit",
- appréciation de la nocivité du bruit pour les salariés,
- orientation de l'employeur vers des mesures de prévention collective et, à défaut, individuelle.

En 2010 :

- Préparation et validation de l'étude : mars
- Réalisation de la campagne de mesures : septembre et octobre
- Traitement des données et présentation des résultats au SICOVAD : octobre - novembre
- Restitution de l'étude aux agents concernés : novembre - décembre

CONDITIONS DE REALISATIONS RETENUES

• Mesure du bruit

Elle est réalisée par enregistrement à l'aide d'un **exposimètre**, porté par l'agent, des niveaux de pression acoustique (et non pas des sons) captés par un microphone placé à 20-30 cm de son oreille. L'**enregistrement est continu** sur toute la durée du poste de travail, de l'embauche (sortie du vestiaire, agent en tenue de travail) à la fin de poste (agent regagnant le vestiaire).

• Résultats

Ils sont exprimés en LEX (8h)* pour le niveau d'exposition quotidien et en LPC* max pour le niveau d'exposition crête. Ils sont obtenus après traitement des données enregistrées sur un **logiciel spécifique**.

• Postes concernés

Initialement prévue sur les principaux postes du SICOVAD, l'opération a été recentrée sur les postes de **collecte au porte-à-porte des déchets ménagers**, s'agissant de l'activité qui mobilise le plus grand nombre d'agents (pour les postes de travail tels, collecte du verre, broyage des déchets végétaux, les agents disposent de protections auditives individuelles).

METHODE

1 - Sélection de 5 postes de travail soumis aux mesures (exposimétrie)

Le choix des postes tient compte des différentes situations possibles :

- tournées de collecte d'ordures ménagères et de matériaux secs recyclables
- milieu urbain et rural
- en sacs et en bacs
- en journée et de nuit
- avec des véhicules anciens à neufs et pour l'un d'entre eux sans ripeur (benne à chargement latéral)

2 - Feuille de bord des agents

Afin qu'ASTER 88 puisse correctement analyser les données et le cas échéant en expliquer les anomalies (comme les pics), il a été demandé aux agents concernés par les mesures de consigner un certain nombre d'information :

- déchets collectés
- type de contenants majoritaires
- conditions météorologiques
- heures de départ et d'arrivée
- nature et durée des bruits parasites
- faits marquants...

3 - Profils de bruit

Réalisés, à l'aide d'un sonomètre, en cabine et à l'arrière de 2 bennes d'enlèvement des ordures ménagères anciennes et récentes en conditions comparables (à l'arrêt, moteur tournant et lève-conteneurs actionné ou non). Les résultats sont exprimés en LAEQ* pour le niveau de pression équivalent.

4 - Mise en œuvre des mesures de prévention

Les recommandations d'ASTER 88 seront étudiées tout en restant attentif à la pertinence de celles-ci : par exemple la mise à disposition des protecteurs individuels contre le bruit (bouchon d'oreille) si elle a un effet indéniable sur le niveau d'exposition au bruit a l'inconvénient de couper l'agent des bruits essentiels à son évolution en sécurité sur la voie publique et à proximité de machines en mouvement comme les lève-conteneur.

Moyens humains

- Les 9 agents du SICOVAD ou assimilés appareillés pour les mesures ainsi que les cadres et agents de maîtrise de la direction technique pour la planification.
- Michel BILQUEZ, Agent chargé de la mise en œuvre (ACMO) des règles d'hygiène et de sécurité : contribution à la conception et à la réalisation de l'opération.
- Xavier FLAMENT, Chargé de mission Contrat d'Objectif Territorial : Co-conception de l'opération et rédaction de la feuille de bord.
- Alain ROUSSEY, Directeur du SICOVAD.

Moyens financiers

Etude proposée par ASTER 88 dans le cadre des prestations habituelles fournies au SICOVAD.

Moyens techniques

Voir Mise en œuvre

Partenaires mobilisés

ASTER 88

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le SICOVAD qui est engagé dans une démarche collective régionale, initiée par l'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), a déjà partagé avec d'autres opérateurs publics et privés :

- l'étude,
- sa méthodologie,
- ses résultats.

Difficultés rencontrées

Peu de données existent en matière d'exposition au bruit lors de la collecte de déchets. Cette démarche est une première pour le SICOVAD et ASTER 88 ; elle est sans doute rare également au niveau national.

Recommandations éventuelles

L'opération a tiré parti de plusieurs points forts :

- L'existence d'un partenaire (ASTER 88) motivé, disponible et équipé qui est intervenu depuis le recueil des données jusqu'à la présentation des résultats de l'étude.
- L'adhésion réelle et sérieuse des agents appareillés à l'opération.

Il convient de signaler que la présentation des résultats en interne reste délicate à réaliser car le sujet abordé nécessite des connaissances particulières et reste difficile à vulgariser.

Mots clés

SECURITE | COLLECTE DES DECHETS | EMPLOYE | ETUDE DE
FAISABILITE

Dernière actualisation

Octobre 2011

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Valérie LAMBOTTE
valerie.lambotte@ademe.fr
Direction régionale Grand Est